



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les syndicats CGT et Force Ouvrière prennent acte de la volonté de la direction d'ouvrir des négociations avec les représentants des salariés. Néanmoins, au bout de 10 jours de grève, force est de constater que l'ouverture de dialogue ne rime pas avec négociation de la part de cette direction.

*Pour le moment, ces « discussions » ne visent qu'à écouter les Organisations Syndicales et leurs argumentaires en leur opposant des « non » fermes et définitifs.*

A ce jour, la direction de Veolia Eau Banlieue de Paris compte mettre à terre l'ensemble des acquis sociaux relatifs à la carrière professionnelle en refusant de les adapter dans l'application de l'accord inter entreprise élaboré par la direction nationale de Veolia Eau France.

D'autre part, il est de notre devoir de rappeler que Veolia Eau a toujours géré la production, la distribution, la facturation et l'ensemble des tâches relatives à l'exploitation du plus grand service public d'eau potable d'Europe. La Générale des Eaux devenue Vivendi puis Veolia est le régisseur historique. Pour les salariés, le SEDIF et l'ex Générale des Eaux sont leurs patrons.

Le SEDIF a donc, jusqu'à aujourd'hui, pris ses responsabilités vis à vis des travailleurs en leur garantissant une part de la rémunération du régisseur et une assimilation à la Ville de Paris pour éviter que les salariés deviennent la marge d'ajustement financière de ce service public au combien important pour la population et générateur de bénéfices pour le régisseur.

Largement méconnus, les salariés de la régie du SEDIF ont par tous les temps, tous les jours assuré un service irréprochable aux usagers. Sans une seule fois être dans l'obligation de faire peser la peur de problèmes de distribution.

**Il s'agissait d'un contrat moral entre le SEDIF, Veolia et les salariés. Nous devons, devant la convergence des faits, noter que ce contrat moral a été rompu.**

En effet, le SEDIF s'est totalement désengagé vis à vis des travailleurs en ne prenant pas ses responsabilités politiques et sociales. Le nouveau contrat du SEDIF stipule que « *Le délégué fera son affaire des salariés* » en jetant au rebus les articles protecteurs de la précédente convention de régie.

**Nous estimons donc que le SEDIF doit reprendre sa position de médiateur social et participer à la vie sociale de sa délégation de service public.  
Il serait trop simple de le dégager de toutes responsabilités dans le conflit.**

Contact presse:

Sylvain Chiche. Secrétaire Général du Syndicat CGT. Tel: 06 18 46 68 95

Alain Bonnet. Secrétaire Général du Syndicat Force Ouvrière. Tel: 06 12 16 45 40